PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance en ajournement du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 29 août 2006, à 19 h 30, au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires Pierre Baril, Suzanne Chartrand, Luce Deschênes Damian, Johanne de Villers, Manon Handfield, Jean-François Houle, Sylvain Lacasse, Luc Lamoureux, Alain Langlois, Lucie Legault, Yvan Noël, Jean-François Rabouin, Yvan Rioux, Hélène Roberge, Joel Santos, Paul St-Onge, Line Tessier, Denise Tremblay, Alain Villemure ainsi que Hélène Leblanc et Diane Miron, représentantes du Comité de parents.

ABSENCES NOTIFIÉES : messieurs Marc-André Lehoux et Paul St-Amand.

ÉTAIENT AUSSI ABSENTS : messieurs Joël Boucher, Normand Dufour, Claude Henri et madame Louise Séracino.

Assistent également à cette séance : mesdames Normande Lemieux, directrice générale et messieurs Joseph Atalla, directeur général adjoint, Jacques Beaudet, directeur du Service des ressources éducatives, Alain Gauthier, secrétaire général et Claude Sasseville, directeur du Service de l'organisation scolaire.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Suzanne Chartrand, présidente, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-001-08-06 Il est proposé par monsieur Sylvain Lacasse d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.

2. Revue et adoption de l'ordre du jour.

3. Revue et adoption du procès-verbal … (néant)

4. Affaires en cours… (néant)

5. Parole au public.

6. Affaires reportées et affaires nouvelles :

   6.1. Demandes de révision d'une décision touchant un élève / transferts
   6.2. Demande de révision d'une décision touchant un élève / classement

7. Information.

8. Affaires diverses.

9. Parole au public.

10. Parole aux membres du Conseil.

11. Levée de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL…

Néant.

4. AFFAIRES EN COURS…

Néant.

5. PAROLE AU PUBLIC

Deux parents ayant présenté une demande de révision d'une décision touchant leur enfant, laquelle demande sera étudiée plus tard au cours de cette séance, font valoir les arguments relatifs à leur démarche. Ils expliquent la situation particulière vécue par leur enfant et ils font état de leur intention de contester en cour une décision négative.

Huis clos

C-002-08-06 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian que l'assemblée se poursuive à huis clos. Il est 19 h 45.

Retour à l'assemblée publique

C-003-08-06 Il est proposé par madame Denise Tremblay que l'assemblée redevienne publique. Il est 20 h 19.

Les membres conviennent de traiter le point 6.2 en priorité vu la présence des parents à la présente séance.

Monsieur Alain Langlois se joint à l'assemblée.

6. AFFAIRES REPORTÉES ET AFFAIRES NOUVELLES :

6.2 Demande de révision d'une décision touchant un élève / classement

Monsieur Jean-François Rabouin fait lecture à voix haute du texte d'un projet de résolution.

Considérant la demande des parents de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-001-08-06 ayant comme objet «Demande d'un changement de classement» (lettre du 10 août 2006), stipulant qu'il s'agit d'une « …demande de diriger (leur enfant) vers l'école Vanguard » ;

Considérant l'audition des parents lors du Comité de révision d'une décision de la Commission scolaire des Patriotes tenu le 22 août 2006 et au cours duquel les parents ont confirmé leur demande d'une entente extraterritoriale avec l'école Vanguard ;

Considérant la résolution adoptée par le Conseil des commissaires le 2 mars 2004, à savoir que *«Dans le cadre des ententes extraterritoriales, l'analyse des besoins et des capacités doit démontrer que nous n'avons pas les services ni la possibilité d'adapter ceux-ci pour assurer à l'élève une progression de ses apprentissages et de son insertion sociale sans lui nuire et sans porter préjudice aux autres élèves »* ;

Considérant le rapport de la Clinique d'Évaluation Neuropsychologique et des Troubles d'Apprentissage de Montréal (CENTAM) qui précise les besoins et les capacités de l'élève ;

Considérant l'analyse de ce rapport effectuée par le personnel de l'école et du Service des ressources éducatives en adaptation scolaire ;

Considérant la démonstration faite par le personnel de la Commission scolaire, lors du Comité de révision du 22 août 2006, quant à la disponibilité et à la pertinence des services et des ressources de la Commission scolaire en regard des besoins et des capacités de l'élève ;

Considérant les compétences et l'expertise du personnel intervenant et leur connaissance de la problématique cognitive et affective dudit élève ;

C-004-08-06 Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin :

- de ne pas signer de protocole d'entente extraterritoriale avec l'école Vanguard ;
- de mandater le directeur du Service des ressources éducatives à l'effet de procéder à une révision administrative du classement de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-001-08-06 dans le cas où les parents choisiraient de scolariser leur enfant à la Commission scolaire des Patriotes et de faire rapport de l'évolution de l'élève au Conseil des commissaires.

Votent en faveur : 18
S'abstient de voter : 1

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

6.1 Demandes de révision d'une décision touchant un élève / transferts

Huis clos

C-005-08-06 Il est proposé par madame Line Tessier que l'assemblée se poursuive à huis clos. Il est 20 h 25.

Retour à l'assemblée publique

C-006-08-06 Il est proposé par monsieur Luc Lamoureux que l'assemblée redevienne publique. Il est 21 h 19.

Les membres conviennent de changer l'ordre dans lequel les demandes leur sont présentées vu la présence d'un parent.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-001-08-06 à l'école Louis-H.-Lafontaine ;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Luce Deschênes Damian ;

Considérant la recommandation de ce comité ;

C-007-08-06 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-001-08-06 à l'école Louis-H.-Lafontaine, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-001-08-06 à l'école Le Tournesol ;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Hélène Roberge ;

Considérant la recommandation de ce comité ;

C-008-08-06 Il est proposé par madame Hélène Roberge de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-001-08-06 à l'école Le Tournesol, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-001-08-06 à l'école Du Moulin ;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Hélène Roberge ;

Considérant la recommandation de ce comité ;

C-009-08-06 Il est proposé par madame Hélène Roberge de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-001-08-06 à l'école Du Moulin, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-001-08-06 à l'école Du Moulin ;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Hélène Roberge ;

Considérant la recommandation de ce comité ;

C-010-08-06 Il est proposé par madame Hélène Roberge de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-001-08-06 à l'école Du Moulin, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-001-08-06 à l'école Louis-H.-Lafontaine ;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Luce Deschênes Damian ;

Considérant la recommandation de ce comité ;

C-011-08-06 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-001-08-06 à l'école Louis-H.-Lafontaine, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-001-08-06 à l'école Antoine-Girouard ;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Luce Deschênes Damian ;

Considérant la recommandation de ce comité ;

C-012-08-06 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-001-08-06 à l'école Antoine-Girouard, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-001-08-06 à l'école De La Broquerie ;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Luce Deschênes Damian ;

Considérant la recommandation de ce comité ;

C-013-08-06 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-001-08-06 à l'école De La Broquerie, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-001-08-06 à l'école De Montarville ;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Hélène Roberge ;

Considérant la recommandation de ce comité ;

C-014-08-06 Il est proposé par madame Hélène Roberge de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-001-08-06 à l'école De Montarville, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-001-08-06 à l'école De L'Envolée ;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Hélène Roberge ;

Considérant la recommandation de ce comité ;

C-015-08-06 Il est proposé par madame Hélène Roberge de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-001-08-06 à l'école De L'Envolée, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

Votent en faveur : 18
S'abstient de voter : 1

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-001-08-06 à l'école de la Chanterelle ;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Luce Deschênes Damian ;

Considérant la recommandation de ce comité ;

C-016-08-06 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-001-08-06 à l'école de la Chanterelle, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-001-08-06 à l'école De La Broquerie ;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Luce Deschênes Damian ;

Considérant la recommandation de ce comité ;

C-017-08-06 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-001-08-06 à l'école De La Broquerie, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. INFORMATION

Néant.

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant.

9. PAROLE AU PUBLIC

Néant.

10. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du Conseil s'entretiennent aussi des sujets suivants :

- date de la rentrée scolaire à l'école De Mortagne;
- camp de jour vs accès à l'école secondaire De Mortagne;
- état du dossier relatif à la négociation du bail (pavillon des Tilleuls);
- absence de transport lors de la pré-rentrée;
- diverses modalités de paiement utilisées dans les écoles;
- titres de propriété de l'immeuble Sacré-Cœur à Boucherville.

Madame Hélène Roberge remercie les personnes qui se sont impliquées dans le processus des récentes demandes de révision d'une décision. Elle note qu'il faudra faire un suivi aux problématiques soulevées par les parents à cette occasion.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

C-018-08-06 À 21 h 25, il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

_____	_____
présidente	secrétaire général

AG/ag